



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

A l'actuel Corps de police de la Ville succédera, dès 2015, un service communal dont les axes et missions principales sont aujourd'hui définis

### **Réorganisation du dispositif sécuritaire**

**Le Conseil communal repositionne la sécurité de la Ville de Neuchâtel. Une nouvelle entité - dont la dénomination exacte n'est pas arrêtée - s'occupera de la gestion du domaine public, dans la mesure où les principales missions sécuritaires dévolues à la Ville sont désormais connues. Le poste de responsable de cette nouvelle entité sera prochainement mis au concours. Une étude est par ailleurs en cours afin d'analyser l'opportunité d'une approche globale du dispositif sécuritaire.**

Conformément à la loi sur la police neuchâteloise (LPol), les communes doivent transférer leurs effectifs policiers à la Police neuchâteloise (PONE). La Ville de Neuchâtel dispose d'un délai au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans le but d'accompagner cette réforme, un projet dénommé Avenir a été mis sur pied dès lors que la plupart des policiers qui constituent le corps actuel seront repris par le Canton.

#### **Gestion du domaine public**

La clarification des missions et des tâches entre canton et communes fait actuellement l'objet de la révision de la LPol. Les axes principaux sont néanmoins fixés: la responsabilité de toutes les activités de nature policière, dont l'exécution requiert une formation spécifique de policier, seront confiées exclusivement au Canton; celles ressortissant au domaine public reviendront aux communes.

Ainsi le futur service communal sera par exemple responsable de la sécurité routière (chantiers, déviations,...); de la gestion des feux de circulation; de l'octroi d'autorisations (terrasses, forains, manifestations,...); des poursuites des infractions aux règlements communaux et de la gestion du domaine public (contrôle du stationnement,...). Mais cette entité sera également impliquée dans le maintien du lien de proximité et renforcera sa présence au centre-ville et dans les quartiers. Comme il le relève dans son programme politique 2014 – 2017, le Conseil communal a la volonté de consolider la confiance et le sentiment de sécurité de la population.

### **Futur-e responsable**

Dans la perspective de cette réorganisation, la Ville mettra prochainement au concours le poste de responsable. Cette personne sera chargée dans un premier temps d'accompagner la mise en place du nouveau service communal. Elle devra participer dans un deuxième temps à l'élaboration du nouveau concept sécuritaire communal si, d'aventure, l'étude en cours devait confirmer l'opportunité de réorganiser les acteurs sécuritaires de la Ville de Neuchâtel, compte tenu des modifications législatives en cours ou intervenues récemment, ainsi la LPol ou la LPDIENS (loi sur la prévention, la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours).

### **Départ de l'actuel commandant**

Considérant que l'organisation du processus de transfert était terminée, le commandant Jean-Louis Francey a demandé à être libéré de sa mission. Ce que le Conseil communal a accepté. Son départ à la retraite interviendra à fin mars. Dans l'intervalle, la responsabilité du Corps de police de la Ville sera confiée à l'état-major en place, l'adjudant Pierre Hobi assumant le rôle de coordinateur et de répondant externe.

D'ores et déjà, les Autorités de la Ville adressent leurs vifs remerciements à Jean-Louis Francey, qui a commandé le Corps de police durant près de 25 années. Elles tiennent à relever la sincérité de son engagement et le dévouement qui fut le sien envers la collectivité. Entre autres et nombreuses actions en faveur de la population, la Ville lui doit notamment la création d'une police de proximité – « les policiers de quartier ». Une prestation que les Autorités entendent aujourd'hui renforcer par le biais de la mise en place du futur service.

Neuchâtel, le 6 février 2014

Le Conseil communal

**Renseignements complémentaires: M. Pascal Sandoz, conseiller communal, directeur de la Sécurité, tél. 032 717 72 03, entre 10h15 et 12h**